

**BAC 2000**  
**ECOLE SECONDAIRE PRIVEE**  
**13, RUE DE LA POUDRIERE**  
**13090 AIX EN PROVENCE**

**04.42.59.14.02**

**[bac2000-escagi@wanadoo.fr](mailto:bac2000-escagi@wanadoo.fr)**

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint une plaquette de présentation de notre école.

Nous vous remercions de nous avoir contacté et nous tenons à vous signaler que nous pourrions vous recevoir sur rendez-vous dès que vous le désirerez pour de plus amples renseignements.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à nos sentiments les meilleurs.

**JOURNEE PORTES OUVERTES**

**MERCREDI 24 MARS 2010**

**MERCREDI 26 MAI 2010**

**DE 14H A 18H**

La Direction

## CONTRAT DE SCOLARITE n°2010/2011

### INSCRIPTION/REINSCRIPTION DE L'ÉLÈVE:

NOM..... Prénoms.....  
Date de Naissance..... Nationalité.....  
Adresse.....  
Téléphone..... Portable.....

### PRESTATIONS CONVENUES:

- L'élève ci-dessus est inscrit en classe de..... pour l'année scolaire 2010/2011, selon le régime d'accueil de l'externat.
- La date prévue de la rentrée scolaire est fixée au **Vendredi 3 Septembre 2010**

### MONTANT ANNUEL DES FRAIS:

- Cotisation annuelle : **950 euros**
  - Frais de scolarité : **5200 euros**
- Toutes options comprises, hors frais personnels de l'élève.

### PAIEMENT DES FRAIS DE SCOLARITE :

- le montant annuel total des frais constitue un forfait pour l'année scolaire. Si l'élève est inscrit en cours d'année scolaire, le montant des frais est convenu d'un commun accord entre les parties sur la base d'un prorata temporis.

- Ces frais, options comprises sont payables :

- Pour les élèves de nationalité française dont le répondant financier, signataire du présent contrat demeure en France métropolitaine :

☞ Soit en **10** échéances : la première **1.470 €** au comptant lors de l'inscription (cotisation + 1 mensualité)  
les autres de **520 €** les **05** de chacun des mois de **Septembre à Mai** suivant.\* soit 9 x 520 euros.

➤ Pour les anciens élèves, cette échéance sera de **1.370 €**

➤ Toute échéance impayée entraîne la perte de facilité de paiement mensuel et l'exigibilité immédiate du solde annuel des frais de scolarité.

☞ Soit par trimestre avec un versement à l'inscription de **1.470 €** (cotisation et 1/10 des frais de scolarité) et trois versements les **25 Septembre, 25 Décembre et 25 Mars\***, sous déduction de **3% : 1.513 €**

Cette déduction se verrait annuler en cas de non-respect du calendrier des paiements.

☞ Soit au comptant lors de l'inscription sous déduction de **5% : 5.842 €**

➤ L'option choisie pour le paiement est déterminée lors de l'inscription. *Les dates fixées pour le calendrier doivent obligatoirement être respectées.*

Le 1<sup>er</sup> rappel sera adressé sans frais, les suivants seront majorés de **8 €**

- **DISPOSITIONS SPECIALES POUR LES NON RESIDENTS :**

Les étudiants et/ou répondants financiers n'ayant pas la qualité de résidents en France Métropolitaine ne peuvent bénéficier du paiement en plusieurs échéances que si un engagement de caution solidaire est fourni lors de l'inscription par une personne ayant cette qualité, salariée depuis au moins deux ans d'une entreprise inscrite au registre du Commerce ou des Métiers.

*\* Tous les chèques devront être remis à la rentrée scolaire*

## **ANNULATION OU RESILIATION DU PRESENT CONTRAT – PENALITES :**

L'inscription est ferme et définitive par la remise à l'établissement du présent contrat dûment rempli et accompagné du règlement contre lequel sera remis un récépissé valant reçu.

Elle peut cependant être annulée ou résiliée par l'une ou l'autre des parties dans les cas et conditions ci-après

## **ANNULATION, RESILIATION PAR LE SIGNATAIRE DU CONTRAT :**

Par lettre recommandée ou par simple déclaration contre récépissé au Secrétariat de l'école, le signataire de ce contrat peut décider de l'annulation ou de la résiliation de l'inscription dans les cas ci-après:

a) avant la rentrée de l'année scolaire: dans ce cas l'annulation entraînera la perte totale des sommes versées à l'établissement, dans la limite de **1.470 €** et sous réserve de l'application du paragraphe § c) ci-après.

b) à partir du jour de la rentrée scolaire :

- Dans ce cas, le solde des frais annuels est dû, sous réserve de l'application du § c) ci-après ou en cas de force majeure caractérisée.

Toute absence non excusée de l'élève pendant plus de 2 semaines consécutives sera considérée comme une annulation définitive de l'inscription.

c) dans les 7 jours de la signature ou de la remise du présent contrat et lorsque le paiement en plusieurs échéances est applicable : dans ce cas, l'intégralité des sommes sera remboursée.

En cas de résiliation de l'inscription, à quelque moment que ce soit, le solde des sommes dues en application du présent contrat est immédiatement exigible, sauf en cas de force majeure caractérisée.

## **ANNULATION PAR L'ETABLISSEMENT:**

a) Lorsque l'effectif minimum de 5 élèves n'est pas atteint au plus tard 15 jours avant la date prévue de la rentrée scolaire pour la classe dans laquelle l'élève est inscrit, l'établissement peut être conduit à proposer au Signataire une prestation de remplacement au moins équivalente ou à annuler l'inscription. Dans ce dernier cas, l'intégralité des sommes perçues sera remboursée.

Conformément aux Articles 1152 et 1231 du Code Civil, lorsque l'établissement ne sera pas ou plus en mesure de fournir sa prestation en cours d'année scolaire, l'annulation de l'inscription sera prononcée et les sommes qui correspondent aux prestations non servies seront remboursées, augmentées éventuellement d'une pénalité.

b) Manque de travail caractérisé:

- Retards répétés.
- Absences injustifiées (une absence de plus de 3 jours entraîne un certificat médical).
- Devoirs non rendus.
- Leçons non apprises de façon répétée.
- Fraudes.

c) Manquement à la discipline : Perturbation des cours - Incorrection.

d) Procédure de renvoi dans les cas «b» et «c»:

- Un avertissement envoyé aux Parents sanctionnera cet état de fait.
- En cas de récidive, un renvoi de 3 jours suivi le cas échéant d'un renvoi définitif.
- En cas de renvoi définitif, les sommes qui correspondent aux prestations non servies seront remboursées.

## ENGAGEMENT RESPECTIF DES PARTIES

L'établissement s'engage expressément à fournir les prestations convenues dans les conditions fixées par la documentation remise lors de l'inscription. En contrepartie, l'Etablissement s'engage expressément à mettre en œuvre une pédagogie conforme aux conditions fixées par sa documentation et à conserver à l'Elève tout au long de l'année scolaire, une place dans son Etablissement dans la section choisie (sauf clauses - cf. page précédente).

- Les soussignés, Monsieur (NOM, Prénom)..... né le.....  
et Madame (NOM, Prénom)..... née le.....  
(Nom de Naissance).....  
demeurant.....  
Profession (Père).....(Mère).....  
Tel. Père : ..... Tel. Mère : .....  
Nom et adresse de l'Employeur.....  
Téléphone domicile..... Professionnel..... Portable.....  
Agissant en qualité de Père-Mère-Tuteur-Autre .....

Déclarent inscrire l'élève désigné ci-avant auprès de l'établissement et s'engagent à payer l'intégralité des frais.

- Choix de paiement :    **MOIS**             **9 x 520 euros**  
                                  **TRIMESTRE**  **3 x 1513 euros**  
                                  **ANNEE**         **5842 euros**

(Cocher l'option choisie).

Les répondants financiers reconnaissent avoir reçu la notice d'information concernant l'assurance des frais de scolarité.

Fait à..... le.....2010  
en double exemplaire

Signatures (précédées de «Lu et approuvé»)  
et Paraphe sur la 1<sup>ère</sup> page (recto/verso)

L'établissement,

Les répondants financiers,

**TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2010-2011****LES FRAIS DE SCOLARITE SE DECOMPOSENT POUR L'ANNEE DE LA FACON SUIVANTE:**

- ↳ les droits de cotisation fixés à **950 €** pour l'année.
- ↳ le solde des frais de **5.200€** est payable par mois, par trimestre ou à l'année.

**CALENDRIER DES VERSEMENTS A EFFECTUER:****1/ Option paiement par mois, soit: 10 échéances.**

- ① à l'inscription : **1.470€** dont la cotisation annuelle de **950 €**  
(Règlement à établir à l'ordre de **BAC 2000**)
- ② Avant le **05** de chaque mois, de Septembre à Mai : **9 échéances de 520 €**

**2/ Option paiement par trimestre, soit : 4 échéances sous déduction de 3%\*soit un total de 6009 €**

- ① à l'inscription : **1.470€** dont la cotisation annuelle de **950€**  
(Règlement à établir à l'ordre de **BAC 2000**)
- ② les **25** des mois de Septembre, Décembre, Mars : **3 échéances de 1513€**

\*Cette option de paiement par trimestre vous fait bénéficier d'une réduction de **3%** (hors cotisation) sur chaque trimestre, à la condition expresse de respecter le calendrier des versements.

**3/ Option paiement comptant lors de l'inscription sous déduction de 5% soit un total de 5842€**

**4/ Pour les ressortissants étrangers, le paiement de la scolarité est exigé lors de l'inscription sous déduction d'un escompte de 5% soit 5.842 €**

**5/ Pour les options 1 et 2, l'ensemble de la scolarité annuelle et de la cotisation :**

**Soit : 6150€** pour l'option 1 sera encaissée avant le 15 Mai 2010  
**Soit : 6009€** pour l'option 2 sera encaissée avant le 31 Mars 2010

*Les élèves scolarisés dans notre Etablissement en 2009/2010 bénéficient d'une cotisation annuelle de 850€ au lieu de 950 €.*

N.B : Les sommes versées ne pourront en aucun cas faire l'objet d'un remboursement en cas d'annulation, sauf cas de force majeure.

**CONTRAT DE COURS DE SOUTIEN n°2010/2011****INSCRIPTION/REINSCRIPTION DE L'ÉLÈVE :**

NOM : ..... Prénoms .....

Date de Naissance : ..... Nationalité : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

**PRESTATIONS CONVENUES :**

- L'élève ci-dessus est inscrit en cours de soutien de ..... pour l'année scolaire 2008/2009, selon le régime d'accueil de l'externat.

- La date prévue de la rentrée scolaire est fixée au **vendredi 3 Septembre 2010****MONTANT ANNUEL DES FRAIS :**

- Cotisation annuelle : ..... €
- Frais de scolarité : ..... €
- Pour les options : .....

.....

**PAIEMENT DES FRAIS :**

- Le montant annuel total des frais constitue un forfait pour l'année scolaire. Si l'élève est inscrit en cours d'année scolaire, le montant des frais est convenu d'un commun accord entre les parties sur la base d'un prorata temporis.

- Ces frais, options comprises sont payables :

- pour les élèves de nationalité française dont le répondant financier, signataire du présent contrat demeure en France métropolitaine:

- soit en **10** échéances: la première de .....€ au comptant lors de l'inscription, les autres de .....€ les **05** de chacun des mois de Septembre à Mai suivants.\*

Toute échéance impayée entraîne la perte de facilité de paiement mensuel et l'exigibilité immédiate du solde annuel des frais de scolarité.

- soit par trimestre avec un versement à l'inscription de ..... (Cotisation et 1<sup>ère</sup> échéance) et trois versements les 25 Septembre, 25 Décembre et 25 Mars, sous déduction de 3%, soit : .....€\*

Cette déduction se verrait annuler en cas de non-respect du calendrier des paiements.

- soit au comptant lors de l'inscription sous déduction de **5%**: .....€

L'option choisie pour le paiement est déterminée lors de l'inscription. Les dates fixées pour le calendrier doivent obligatoirement être respectées.

- Le 1<sup>er</sup> rappel sera adressé sans frais, les suivants seront majorées de **8 €** pour les élèves de nationalité étrangère, paiement au comptant lors de l'inscription sous déduction d'un escompte de **5% soit : .....€**

***\* Tous les chèques devront être remis à la rentrée scolaire***

## **ANNULATION OU RESILIATION DU PRESENT CONTRAT – PENALITES:**

L'inscription est ferme et définitive par la remise à l'établissement du présent contrat dûment rempli et accompagné du règlement contre lequel sera remis un récépissé valant reçu.

Elle peut cependant être annulée ou résiliée par l'une ou l'autre des parties dans les cas et conditions ci-après:

## **ANNULATION, RESILIATION PAR LE SIGNATAIRE DU CONTRAT:**

Par lettre recommandée ou par simple déclaration contre récépissé au Secrétariat de l'école, le signataire de ce contrat peut décider de l'annulation ou de la résiliation de l'inscription dans les cas ci-après :

- a) avant la rentrée de l'année scolaire: dans ce cas l'annulation entraînera la perte totale des sommes versées à l'établissement, dans la limite de..... et sous réserve de l'application du paragraphe § c) ci-après.
- b) à partir du jour de la rentrée scolaire:
  - Dans ce cas, le solde des frais annuels est dû, sous réserve de l'application du § c) ci-après.
- c) dans les 7 jours de la signature ou de la remise du présent contrat et lorsque le paiement en plusieurs échéances est applicable: dans ce cas, l'intégralité des sommes sera remboursée.

Toute absence non excusée de l'élève pendant plus de 2 semaines consécutives sera considérée comme une annulation définitive de l'inscription.

En cas de résiliation de l'inscription, à quelque moment que ce soit, le solde des sommes dues en application du présent contrat est immédiatement exigible.

## **ANNULATION PAR L'ETABLISSEMENT:**

- a) Conformément aux Articles 1152 et 1231 du Code Civil, lorsque l'établissement ne sera pas ou plus en mesure de fournir sa prestation en cours d'année scolaire, l'annulation de l'inscription sera prononcée et les sommes qui correspondent aux prestations non servies seront remboursées, augmentées éventuellement d'une pénalité.
- b) Manque de travail caractérisé:
  - Retards répétés.
  - Absences injustifiées (une absence de plus de 3 jours entraîne un certificat médical).
  - Devoirs non rendus.
  - Leçons non apprises de façon répétée.
  - Fraudes.
- c) Manquement à la discipline: Perturbation des cours – Incorrection.
- d) Procédure de renvoi dans les cas "b" et "c":
  - Un avertissement envoyé aux Parents sanctionnera cet état de fait.
  - En cas de récurrence, un renvoi de 3 jours suivi le cas échéant d'un renvoi définitif.
  - En cas de renvoi définitif, les sommes qui correspondent aux prestations non servies seront remboursées.

## ENGAGEMENT RESPECTIF DES PARTIES

L'établissement s'engage expressément à fournir les prestations convenues dans les conditions fixées par la documentation remise lors de l'inscription. En contrepartie, l'Etablissement s'engage expressément à mettre en œuvre une pédagogie conforme aux conditions fixées par sa documentation et à conserver à l'Elève tout au long de l'année scolaire, une place dans son Etablissement dans la section choisie (sauf clauses - cf. page précédente).

- Les soussignés, Monsieur (NOM, Prénom)..... né le.....

et Madame (NOM, Prénom)..... née le.....

(Nom de Naissance).....

demeurant.....

Profession (Père)..... (Mère).....

Nom et adresse de l'Employeur.....

.....

Téléphone:Domicile.....Professionnel.....Portable : .....

agissant en qualité de Père - Mère - Tuteur - Autre:.....

Déclarent inscrire l'élève désigné ci avant auprès de l'établissement et s'engagent à payer l'intégralité des frais.

- Choix de paiement : **MOIS**  soit.....

**TRIMESTRE**  soit.....

**ANNEE**  soit.....

(Cocher l'option choisie).

Fait à..... le.....2010

en double exemplaire

Signatures (précédées de «Lu et approuvé»  
et Paraphe sur la 1<sup>ère</sup> page (recto/verso)

L'établissement,

Les répondants financiers,